



République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

Séance du 19 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 19 décembre, le conseil municipal s'est réuni en la salle d'honneur sous la présidence de M. Didier BEE, maire de la commune, en suite de la convocation en date du 13 décembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie (salle d'honneur).

Étaient présents : Didier Bée, Arminda Giovacchini, Didier Delattre, Colette Lemaire, Bruno Helleboïd, Michaël Huyghe (départ 19h30), Jacques Bocquet, Pascal Dubar, Danièle Bernard (arrivée à 18h20), Arnaud Denis, Audrey Deluen.

Était absent excusé : Ludovic Ribreux

Absents ayant donné Procuration : Anne-Gaëlle Gawlowicz à Arminda Giovacchini, Lucie Wissocq à Colette Lemaire, Sabine Vroelant à Didier Bée.

Secrétaire de séance : Audrey Deluen.

QUESTIONS et DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

1) Désignation du secrétaire de séance

Audrey Deluen est désignée secrétaire de séance.

2) Adoption du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est adopté à l'unanimité sans observations.

3) Modification de l'ordre du jour

De récentes informations conduisent monsieur le maire à proposer l'inscription de deux questions supplémentaires :

- Via Francigena – projet de jumelage avec une commune Suisse,
- Adhésion à « Terres de jeux 2024 ».

A l'unanimité le conseil municipal décide d'inscrire ces deux questions à l'ordre du jour.

4) CCPL : reporting sur les récentes commissions et le dernier conseil communautaire

Monsieur le maire et madame la première adjointe au maire exposent le contenu des récentes réunions qui se sont tenues à la CCPL :

- **La conférence des maires du 7 novembre dernier** ayant pour objet principal le réseau cyclable du Pays de Lumbres (itinéraires, liaisons, travaux, planning...).
- **La commission tourisme-sport-culture-action sociale et petite enfance du 24 novembre** au cours de laquelle il a été débattu des futurs services du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), de l'expérimentation d'une colonie de vacances pour ados (15-16 ans), dès l'été prochain ; des actions en faveur des seniors et enfin de la candidature de la CCPL au label « Terre de Jeux 2024 ».

(Arrivée de Danièle Bernard à 18h20)

- **La commission des finances du 1^{er} décembre** au cours de laquelle il a été tiré un premier bilan de l'exécution du budget 2022 puis présenté les contraintes qui présideront à la préparation du budget primitif 2023. Quand bien même la situation financière de la CCPL est saine, à l'instar de toutes les collectivités l'EPCI n'échappera pas en 2023 à l'augmentation des dépenses liées à la crise mondiale et à l'inflation (énergies, carburants ...), contexte qui impacte en particulier le fonctionnement de la piscine (chauffage...), sans oublier le prix des matériaux et les frais de personnel qui augmentent suite aux récentes revalorisations du point indiciaire décidées par l'État.
Pour 2023 les élus seront invités à faire des choix, à « réduire la voilure » sur certaines dépenses. Le Débat d'orientation budgétaire qui se tiendra début 2023 arbitrera ces choix au regard des comptes consolidés et du contexte général.
- **Le conseil communautaire du 15 décembre** pour lequel on retiendra principalement les décisions suivantes :
 - Création du CIAS,
 - Organisation cet été d'une colonie de vacances pour les ados,
 - Mise en œuvre de la réforme portant sur la taxe d'aménagement.
 - Participation financière à l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales par foyer.

Il a également été rappelé les nouvelles consignes de tri en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023, sans oublier le rapport d'activité 2021 récemment adopté au SMLA et qui devra être présenté lors d'un prochain conseil municipal.

5) SED (Syndicat des Eaux de Dunkerque) : reporting

Monsieur le maire rend compte au conseil municipal du conseil d'exploitation tenu à Boisdinghem le 7 courant.

Après l'exécution de deux budgets consolidés (2020 et 2021) et celui de l'année en cours (2022) les services du SED ont désormais le recul nécessaire (trois ans dont deux années impactées par le COVID) pour établir des projections financières qui permettront aux élus de faire des choix dans le cadre de la préparation budgétaire 2023.

Les dépenses techniques (fonctionnement et entretien des ouvrages et réseaux) et les frais de personnel sont désormais stabilisés, le passif a été traité (En 2020 dossiers et factures en suspens pour près de 1.400.000 €), reste à gérer au mieux la dette qui demeure au-delà des ratios constatés par ailleurs et dont le montant annuel des intérêts sera en 2023 impacté par la crise en particulier du fait de la revalorisation du taux du livret A.

Il précise encore que la commune de Wisques va prochainement payer ce qu'elle doit au SED depuis 2020 du fait que les effluents de cette commune sont traités sur la Station d'épuration de Leulinghem. A compter de 2023 une contribution annuelle sera recouvrée. Autre bonne nouvelle c'est la confirmation de l'implantation prochaine de deux entreprises sur la Zone d'activité ce qui va engendrer des recettes supplémentaires.

Aussi, même si elles sont modestes, les élus auront à arbitrer l'utilisation de ces nouvelles recettes :

- Soit baisser sensiblement le prix du m3 de l'eau traité (redevance d'assainissement),
- Soit reprendre le programme d'investissement (Implantation de réseaux collectifs sur Hameaux de Acquin et Zudausques),
- Soit moduler les deux, une légère baisse et une reprise progressive des travaux pour générer de nouvelles recettes qui à terme permettront de gérer au mieux le prix du m3 consommé.

Monsieur le maire rappelle que de tout cela il sera prochainement débattu au sein du SED où les décisions se prennent à la majorité.

Enfin il se réjouit de la décision de ce 15 décembre, au conseil communautaire de la CCPL : comme la communauté urbaine de Dunkerque la CCPL subventionnera l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales par foyer. Une décision qui concrétise la nécessité de gérer la ressource en eau autrement. Pas seulement du fait de son prix mais bien pour en protéger les réserves qui se tarissent d'année en année.

6) Budget 2022-décision modificative N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget primitif de la commune de Zudausques,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget de l'exercice 2022 :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
012	6411				PERSONNEL TITULAIRE	4 000,00
	6413				PERSONNEL NON TITULAIRE	6 000,00
Total						10 000,00

Recettes :

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
013	6419				REMB SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	10 000,00
Total						10 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité, la décision modificative n°1.

7) Budget 2022- subventions aux associations conventionnées

Monsieur le Maire souligne la nécessité d'accompagner et de soutenir les associations conventionnées avec la commune participant à l'animation du village et à la planification du calendrier des fêtes.

Il rappelle la délibération n°2014-70 du conseil municipal du 19 décembre 2014 adoptant la convention type à intervenir avec les associations locales désireuses d'acter des relations financières et matérielles transparentes et pérennes avec la commune.

Il fait état des associations ayant conventionné avec la commune à ce jour et ayant sollicité la subvention 2022 conformément aux prescriptions de la convention en cours de validité.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- Vu l'article 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les conventions en vigueur,

Le Conseil Municipal décide :

À l'unanimité d'octroyer 500,00 € à l'association **FOYER RURAL DE ZUDAUSQUES**,
(Madame Anne-Gaëlle GAWLOWICZ membre de l'association ne participe pas au vote).

Vote (s) pour : 12

À l'unanimité d'octroyer 250,00 € à l'association **LES AMIS DE L'ÉGLISE DE CORMETTE**,

Vote (s) pour : 14

À l'unanimité d'octroyer 250,00 € à l'association **SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE ZUDAUSQUES**,

(Monsieur Jacques BOCQUET président de l'association ne participe pas au vote).

Vote (s) pour : 13

A l'unanimité d'octroyer 500,00 € à l'association **CLUB DE L'AGE D'OR DE ZUDAUSQUES**,

(Madame Colette LEMAIRE, Présidente de l'association ne participe pas au vote).

Vote (s) pour : 12

A l'unanimité d'octroyer 250,00 € à l'association **SPORTS ET LOISIRS**,

(Madame Arminda GIOVACCHINI et Monsieur Bruno HELLEBOID, membres du bureau de l'association ne participent pas au vote).

Vote (s) pour : 11

A l'unanimité d'octroyer 500,00 € à l'association **FESTIVILLAGE**,

(Mme Lucie WISSOCQ membres du bureau de l'association ne participe pas au vote).

Vote (s) pour : 12

A l'unanimité d'octroyer 250,00 € à l'association **DES ANCIENS COMBATTANTS DE ZUDAUSQUES**,

Vote (s) pour : 14

A l'unanimité d'octroyer 250,00 € à l'association **DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE DE ZUDAUSQUES**,

(M Didier Delattre, membre du bureau de l'association ne participe pas au vote)

Vote (s) pour : 13

Que le versement de ces subventions est subordonné à la production :

- ✓ Des statuts de l'association,
- ✓ D'un relevé d'identité bancaire,
- ✓ D'un compte d'exploitation de l'exercice écoulé certifié conforme par le Président,
- ✓ D'un budget prévisionnel des dépenses et des recettes projetées par l'association pour l'année en cours,
- ✓ Des documents faisant apparaître les résultats de l'activité de l'association (bilan moral, compte-rendu de l'Assemblée Générale),
- ✓ Du programme prévisionnel d'activités de l'année en cours.

8) Modification du tableau des effectifs

Monsieur le maire expose à l'assemblée la nécessité d'abroger le tableau des effectifs en vigueur tel qu'il a été adopté par délibération n° D_2021_065 R-AI du 8 décembre 2021. En effet suite aux départs de Madame NASAR et de M Marquant et à l'arrivée de la nouvelle secrétaire de mairie, Madame Pontus il convient désormais de réorganiser les services pour pourvoir au remplacement de Madame Flandrin qui ne reprendra pas ses fonctions, en particulier à la bibliothèque et à l'accueil du public en mairie, puisque désormais en position de congé longue durée jusqu'à ce qu'elle puisse faire valoir son droit à la retraite.

Pour optimiser l'organisation et surtout pour pourvoir permettre à un agent d'effectuer moins d'heures en garderie pour principalement se consacrer à l'accueil du public à la bibliothèque et en mairie il propose d'augmenter le temps de travail d'une ATSEM titulaire et celui d'un adjoint technique contractuel en créant un poste d'ATSEM titulaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 24 heures (24/35ème) et en modifiant le temps de travail hebdomadaire de l'agent technique non titulaire permanent, soit 24 heures semaine (24/35ème) au lieu des 21 heures figurant actuellement au tableau des effectifs.

Il propose également d'actualiser le tableau des effectifs en supprimant des postes non pourvus et ne correspondants plus à un besoin potentiel du fait de la réorganisation des services.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires dans la fonction publique territoriale notamment son article 3 et suivants,

Vu l'avis sollicité auprès du Comité Social Territorial du centre de gestion du Pas de Calais,

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

1. D'abroger au 1^{er} janvier 2023 le tableau des effectifs décrit à la délibération n° D_2021_065 R-AI du 8 décembre 2021 ;
2. D'adopter le nouveau tableau des effectifs à intervenir au 1^{er} janvier 2023 tel que joint à la présente délibération ; nouveau tableau des effectifs prenant en compte :
 - La création d'un poste d'ATSEM à temps non complet pour une durée de 24 heures semaine,
 - L'augmentation à 24 heures (au lieu de 21 heures) semaine du temps hebdomadaire de travail relatif au poste d'adjoint technique non titulaire, permanent,
 - La transformation d'un poste d'ATSEM 2^{ème} classe sur un temps non complet à 24 heures hebdomadaire (au lieu de 21 heures précédemment)
 - La suppression du poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 5 heures,
 - La suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pour une durée de 28 heures semaine,
 - La suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de 28 heures semaine,
 - La suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
3. D'autoriser monsieur le maire à recruter des agents communaux, en cas de besoin, dans la limite des postes ouverts au tableau des effectifs en vigueur au 1^{er} janvier 2023.
4. Précise que les postes et temps de travail pourront être reconsidérés en fonction des besoins en moyens humains.
5. Que les crédits correspondants aux postes effectivement pourvus seront inscrits au budget de chaque exercice.

9) Travaux dans un locatif rue de la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de la locataire au 26 bis, rue de la mairie depuis le 05 novembre 2022. Le logement n'ayant pas fait l'objet de travaux depuis plusieurs années, il demande à l'assemblée l'autorisation d'établir un diagnostic des travaux à effectuer et de faire appel à différentes entreprises pour le rénover.

Une fois rénové, plusieurs possibilités d'occupation de ce logement pourront être étudiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- _ autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la rénovation du logement situé au 26 bis, rue de la Mairie.
- _ accepte de faire appel à des entreprises pour effectuer les travaux dans le respect du règlement en vigueur sur les marchés publics
- _ l'autorise à intervenir à la signature de tous documents pour mener à bien ce dossier.

10) Information sur les plantations en cours et travaux sur le site des jardins et vergers

Monsieur Jacques Bocquet, conseiller délégué à l'environnement, au cadre de vie et à la culture informe l'assemblée des plantations effectuées dans le cadre du programme du fonds d'intervention pour les enjeux écologiques territoriaux (FIEET). Plus de 2500 arbres ont été plantés. Sur ces 2500 arbres, environ 300 vont devoir être remplacés. Le verger fait l'objet de nouvelles plantations et d'un agrandissement.

L'inauguration du verger en collaboration avec le Parc Naturel régional est prévue le 04 février 2023.

11) Patrimoine-restauration des puits

Monsieur Jacques Bocquet, conseiller délégué à l'environnement, au cadre de vie et à la culture rend compte des réunions de travail avec les techniciens du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et avec Mme Léger du comité d'histoire du Hauts Pays concernant deux puits implantés sur la commune. Comme récemment fait auprès de la commission communale compétente il expose au conseil municipal les enjeux patrimoniaux portant sur le projet de restauration de ces puits.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De restaurer ces deux puits,
- D'autoriser monsieur le maire à prendre toutes décisions portant sur la réalisation de ces restaurations et à intervenir à la signature de tous documents (Bons de commande...),
- D'autoriser monsieur le maire à solliciter tout cofinancement de cette opération (CCPL, Département...),
- D'inscrire les crédits correspondants à ces travaux au budget primitif 2023.

12) Via Francigena – projet de jumelage avec une commune Suisse

Monsieur Jacques Bocquet, conseiller délégué à l'environnement, au cadre de vie et à la culture rend compte d'un projet de jumelage avec une commune suisse. 3 communes sont présentées :

- Evionnaz
- Liddes
- Sembrancher

Il s'agit, par ce jumelage, de favoriser la découverte, les possibilités de séjours et de faire vivre la Via Francigena.

(Départ de Michaël Huyghe à 19h30-Procuration à Monsieur Didier Delattre)

13) Informations sur l'école

- Les friandises ont été distribuées dans les classes par le Père Noël le vendredi 16 décembre 2022.

14) Informations sur l'ALSH

- Une journée est programmée le mercredi 21 décembre 2022. 30 à 40 enfants ont prévu d'y participer.

15) Informations sur les travaux au stade

Malgré les intempéries la première partie des travaux de réhabilitation du complexe sportif ont été réalisés (nivellement, injection de sable et terreau, semis...). D'autres interventions vont suivre au printemps (semis, traçage...).

16) Adhésion à « Terres de jeux 2024 ».

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'adhésion de la collectivité à « Terre de Jeux 2024 », destiné à tous les niveaux de collectivités territoriales et au mouvement sportif qui souhaitent, quels que soient leur taille et leurs moyens, s'engager dans l'aventure des Jeux.

C'est un label qui est destiné à mettre en valeur leurs bonnes pratiques et à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien, partout en France.

Les collectivités labellisées s'engagent à mettre en place ou déployer des programmes liés au sport. Les actions auxquelles s'engagent les labellisés sont adaptées à leur taille et à leurs moyens : des actions simples pour les plus petites communes, des actions plus élaborées pour les régions ou Fédérations par exemple.

Ces actions s'articulent autour de 3 objectifs :

- Faire vivre les émotions du sport et des Jeux à leur population.

Par exemple : organiser une zone de retransmission des compétitions pendant les Jeux accessible aux personnes à mobilité réduite.

- Mettre plus de sport dans le quotidien : à l'école, dans la rue, etc.

Par exemple : organiser des séances de sport à destination des élus et agents de la collectivité.

- Animer et faire grandir la communauté Paris 2024 sur le territoire.

Par exemple : désigner un référent Paris 2024 dans la collectivité, diffuser les informations sur Paris 2024 dans les supports de communication de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'adhésion de la collectivité à « Terres de jeux 2024 ».

17) Reporting sur repas et colis des aînés

- 155 personnes de 62 ans et plus ont été invitées au repas des aînés et 90 personnes ont répondu présentes. Le repas a eu un franc succès.
- La distribution des colis des 67 ans et plus a eu lieu à l'estaminet en présence d'élus et des membres de la commission aux affaires sociales le vendredi 16 décembre après-midi.

18) Samedi de la solidarité-collecte des denrées alimentaires

- 16 personnes ont contribué à la collecte des denrées. L'estaminet a mis sa camionnette à disposition pour amener les denrées au centre de collecte.

19) Secours aux familles

Monsieur le maire rend compte des secours octroyés dans les conditions de la délibération en vigueur pour les personnes rencontrant des difficultés de paiement de la facture d'eau. 3 foyers en ont été bénéficiaires.

20) Point sur la rencontre citoyenne

La rencontre citoyenne a eu lieu le 09 décembre 2022. Malgré le peu de personnes présentes, les échanges ont été intéressants et constructifs.

QUESTIONS DIVERSES

- En s'appuyant sur une récente information de la Fédération Départementale de l'Énergie (FDE 62) monsieur le maire fait part de son inquiétude quant à la hausse annoncée de l'énergie électricité pour les sites inférieurs à 36kVA, soit l'ensemble des bâtiments de la commune. A défaut du bouclier annoncé par l'État, on n'en connaît pas encore les critères et conditions, les augmentations pourraient atteindre 600 % (selon la FDE).
- Monsieur le maire invite l'ensemble des élus municipaux à participer à la distribution du cadeau de fin d'année qui sera glissé dans la boîte aux lettres de chaque foyer.

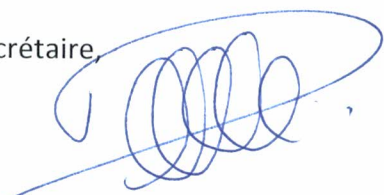
DECISIONS DU MAIRE

Néant

La séance est levée à 20H20.

À Zudausques le, 26 décembre 2022.

La secrétaire,



Le Maire, Didier BÉE

